

AFFAIRE DES DÉTENUS DE OUAD NAGA : Les avocats s'affrontent

L'affaire des détenus de Ouad Naga, qui auraient été torturés lors de leur interrogatoire à l'École de Police, se déplace sur le terrain des avocats qui s'affrontent par communiqués interposés. Ainsi, après la déclaration de Me Brahim Ould Ebetty, Me Dahane s'est "inscrit en faux" contre ses affirmations. Ce qui a immédiatement suscité la réaction du collectif des avocats.

Déclaration de Me Mohamed Ould Dahane sur RFI

Je m'inscris en faux et en nullité absolue, il n'y a jamais eu de cas de torture, de cas de torture qui a été expressément signalé par les parents soit par les accusés eux-mêmes au niveau du conseil de l'ordre. Je suis écoeuré et j'en viens sur cette question et je vous renvoie d'ailleurs à cette forme de diffamation qui est faite depuis quelque temps justement par le même réseau. D'abord on a parlé de la disparition de l'un des accusés ensuite cet accusé a été montré à la presse nationale et internationale et ensuite déféré au vu de tout le monde ; il est bien vivant. Vous voyez très bien la fuite en avant de nos amis et de nos confrères qui veulent plutôt politiser une forme en quelque sorte pour pouvoir utiliser le malheur des uns pour servir leur bonheur politique. Nous dénonçons là le contre poids que veut utiliser Me EBETTY pour sa propagande sur le plan médiatique et sur le point de vue national.

Déclaration du Collectif des avocats de la défense des prévenus dossier 140/RP/04

Notre confrère, Mohamed Ould Isselmou Ould Dahane a cru devoir "s'inscrire en faux et en nullité absolue" contre la déclaration faite par notre confrère Me Brahim Ould Ebetty à RFI le 27/10/04, à l'occasion de laquelle il a déploré, au nom de la défense, les tortures dont nous avons tous constaté, de visu les traces encore apparentes sur les corps de nos clients, détenus à la prison de WAD NAGA. Ceux-ci ont d'ailleurs décrit dès la première entrevue que nous avons eue avec eux, et en détails, les sévices auxquels ils ont été soumis durant la période de garde à vue et même après leur comparution devant les juges : "jaguar", bastonnades, privation de sommeil et de nourriture, brimades, intimidations, maintien dans les chaînes et carcans, jours et nuit. Certains des détenus ont même précisé que leurs tortionnaires leur mettaient systématiquement des cagoules sur la tête avant les séances de supplices, qu'ils "opéraient" dans les caves de la direction générale de la sûreté et que "la question" se déroulait après chaque "séance" ; les cagoules restaient maintenus pour que la personne interrogée ne reconnaisse pas son vis-à-vis qui instruit le dossier et qui est bien évidemment le commanditaire du supplice. Mal-

gré ces "précautions" des personnes - du reste bien connues pour leur registre en la matière - ont cependant été nommément identifiées par eux comme auteurs de ces agissements odieux. A cet égard, les témoignages oculaires de Cheikh Mohamed El Hacem Ould Deddew, El Moctar Ould Mohamed Moussa, et Jean Ould Mansour, compagnons d'infortune des détenus durant leurs séjours dans les caves de la police sont sans équivoques. Les médias internationaux et notamment RFI les ont largement relayés.

Quant à lui, Me DAHANE - qui n'a jamais vu les détenus et qui n'hésite pas à déclarer publiquement qu'il ne porte pas d'intérêt particulier pour de telles préoccupations - se contente de reprendre les termes de la déclaration du porte parole du gouvernement sur ce dossier. Pour mettre fin à toute polémique par rapport à cette question fondamentale pour tous les avocats et militants des droits de la défense, quel que soit leur positionnement politique du moment ou leurs calculs personnels, nous demandons à notre confrère de s'adjoindre à nous dans une démarche commune présentée, à qui de droit, pour la constitution d'une commission de juristes et de médecins indépendants qui rétablira les faits, loin de tout parti.

DÉTENUS DU CAMP DE GENDARMERIE DE OUAD NAGA

"Ici les prisonniers n'ont subi aucune torture !"

Confidence pour confidence, ces allégations sont d'un gendarme que nous avons rencontré quelque part un peu loin du camp. C'était au cours d'une discussion sur des tortures avérées à l'encontre de certains détenus à l'école de police et dont a fait cas Me Brahim Ould Ebetty à RFI. Ulcéré, la mine grave, il lance : " En tout cas dans le camp, les prisonniers n'ont subi aucune torture ". Au contraire, dit-il, ils sont très bien traités et circulent librement à l'exception de Salah Ould Hanena, Abderrahmane Ould Mini, le commerçant bailleur de fonds et le professeur. Ceux-là, explique t-il, sont enfermés dans des cellules éclairées et équipées de toilettes internes. Les autres, poursuit-il, sont répartis dans trois hangars accueillant chacun 60 détenus. Ces hangars, ajoute notre gendarme, sont équipés de ventilateurs fixés au plafond et les détenus ont à leur disposition des matelas et des tapis. Certains seraient même équipés de ventilateur qu'ils ont fait acheter au marché. A la question de savoir s'ils sont enchaînés des pieds et menottés des mains, il répond : "non, c'est faux". Les détenus, à l'en croire, occupent leur journée tant bien que mal à faire du Handball ou du maraîchage. Le commerce inter prisonnier fleurit, également. Ainsi apprend-on, qu'un logement aurait été mis à la disposition du Procureur de la République, qui lui sert de siège pour l'instruction des dossiers. En tout cas, les gendarmes sont ulcérés par les propos, disent-ils, accusateurs de certains avocats.